

REGLEMENT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Sur proposition de la commission sportive, le comité directeur du Golf de Granville – Baie du Mont Saint Michel, lors de sa réunion du 20 janvier 2024, a approuvé le présent règlement de la commission sportive qui est applicable à compter du 01 janvier 2024.

Ce règlement a été réécrit pour mieux définir la politique sportive du club, les engagements des joueurs et l'organisation des compétitions-

Ce règlement devra être mis à la disposition de tous les membres. Il sera disponible sur le site du club. Chaque capitaine d'équipe en recevra un exemplaire.

1 – Mission

La commission sportive agit dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du comité directeur.

La commission sportive a pour missions l'organisation et l'animation de l'ensemble des activités golf de l'association, sous l'égide de la Fédération Française de Golf et de la Ligue de Golf de Normandie.

Cette responsabilité s'étend à :

- * L'école de golf
- * La formation des équipes et leur entraînement
- * L'organisation des compétitions
- * L'organisation des interclubs
- * La gestion des index
- * Le respect des règles de jeu et de l'étiquette
- * L'élaboration des règles locales
- * La discipline sportive - déontologie

Le président de la commission rend compte au comité directeur des travaux de la commission.

Cette commission est divisée en trois grands pôles avec un responsable par secteur :

- L'école de Golf
- Les compétitions organisées par le club
- Les équipes.

2 – Membres de la commission

En application de l'article 10 des statuts de l'association :

Le président de la commission est élu par le comité directeur parmi les membres du comité directeur en fonction. Les responsables de chaque secteur et les membres de la commission sont choisis par le président de la commission sportive.

Les membres de la commission sont responsables de leurs actions dans le cadre des fonctions qui leurs sont attribuées.

La commission peut s'adjoindre à titre consultatif les services de personnes compétentes.

Les professeurs sont, de droit, membres consultatifs de ces commissions.

3- Compétitions du club

Les compétitions organisées par le club sont, sauf avis contraire motivé, ouvertes aux membres du club et aux joueurs extérieurs lorsqu'ils sont licenciés, à jour de leur certificat médical. Les inscrits devront s'acquitter d'un droit d'inscription à la compétition et d'un green fee pour les joueurs extérieurs.

3-1- Inscription

L'inscription se fait indifféremment à l'accueil, par email, par téléphone, en ligne. Le mode d'inscription peut varier selon le type de compétition. L'annonce de la compétition précise en particulier :

- * La date de la compétition,
- * Le nom du sponsor,
- * La formule de jeu,
- * Le nombre de joueurs maximum
- * Les tranches horaires d'inscription

La date et l'heure limites d'inscription sont fixées à la veille de la compétition à
12H00.

Détail tranches horaires

Selon le type de compétition plusieurs options sont prévues :

- dans les compétitions classiques en simple nous proposerons 2 tranches index et 1 tranche libre
- dans certaines compétitions en simple (Président, Dior...) départs par index uniquement
- dans les compétitions en double choix du partenaire et de l'horaire

3-2- Index

Sauf conditions particulières, les compétiteurs sur le parcours 18 Trous auront un index maximum de 35.4.

Une catégorie pourra être créée pour accueillir les joueurs dont l'index est supérieur à 35.4. La compétition se jouera sur 9 trous pour cette catégorie soit sur le parcours Les Dunes soit sur les 9 premiers trous du Links suivant l'encombrement du parcours.

3 – 3 Compétition de classement - compétitions amicales / test de classement

Les compétitions de classement sur le 9 Trous Les Dunes seront accessibles aux compétiteurs dont l'index se situe entre 24.5 et 54. Ces compétitions pourront être

encadrées et accompagnées par un joueur adulte désigné par la commission, membre de l'association et désigné par le président de la commission. Ce responsable devra être mentionné sur la grille de départ avec les horaires de départ.

Des tests de classement, ou compétitions amicales pourront être organisés à l'initiative d'un joueur sous réserve d'avoir un marqueur, d'informer l'accueil au préalable qui éditera une ou des carte(s) et qui encaissera, en 2022, quatre Euros (4€) pour inscription et gestion de l'index et ce pour les joueurs ayant un index > à 11.4.

3-4- Grille de départ

La grille de départ sera établie la veille de la compétition vers 16H00, et sera disponible par affichage au club et sur le site internet du club

3 – 5 Marques de départ

Sauf conditions particulières, les index et marques de départ de chaque série seront affichées comme ci-dessous :

Les séries :

	1 er série	2ème série	3ème série	4 ème série
Hommes	≤ 11.4	De 11.5 à 18,4	18.5 à 36	> 36
Marques de départ	BLANCHES	JAUNES	JAUNES	JAUNES
Femmes	≤ 15.4	De 15.5 à 24.4	> A 24.4	
Marques de départ	BLEUES	ROUGES	ROUGES	

3-5 - 1 Détermination des séries pour l'attribution des prix :

Lorsqu'une série comporte trop peu de compétiteurs elle est intégrée à une autre série ou fusionnée pour créer une seule série. Cette mesure ne s'appliquera que si les joueurs des 2 séries rassemblées ont utilisé les mêmes marques de départ.

Dans le cas où il y aurait moins de 15 compétiteurs (trices) inscrits, il y aura une seule série avec départ Jaunes ou Rouges.

3-6 Utilisation des voiturettes en compétition de club

Les compétiteurs en incapacité permanente ou occasionnelle attestée médicalement sont autorisés à jouer en voiturette par la commission sportive, et pourront dans les conditions normales voir leur nouvel index pris en compte et participer à la remise des lots.

Leur voiturette est réservée à leur usage exclusif et ne peut ni transporter un autre sac, ni un autre joueur, sous peine de disqualification des deux joueurs.

3-7 - Résultats

Les résultats sont annoncés en brut et en net.

3-8 - Prix

L'inscription à une compétition sous-entend la participation à la remise des prix.

Le nombre de prix attribués par série sera déterminé en concertation avec le sponsor par le pourcentage de participants par série.

Tout compétiteur absent ne pourra, sauf cas exceptionnel, se voir réserver son prix, qui, dans ce cas, sera attribué par tirage au sort.

Une tenue correcte est exigée aussi bien pour le jeu que pour la remise des prix.

3-9 - Comité d'épreuve

Le comité d'épreuve est désigné par la commission sportive. Il a en charge le bon déroulement de la compétition (règles, jeu lent...).

Tout litige sera arbitré par le comité de l'épreuve, sans voie de recours.

Pour certaines compétitions, un commissaire de parcours circulera sur le parcours et sera chargé de s'assurer de la fluidité des parties et de gérer les problèmes éventuels.

3-10 – Discipline Sportive

Toute annulation de participation après l'édition des départs, ainsi que la non présentation au départ entrainer un score de pénalité, selon les règles fédérales .La récidive peut entrainer une interdiction d'accès aux compétitions pour une durée limitée ou illimitée.

Tout abandon non justifié (au regard du règlement fédéral) en cours de partie entrainera un score de pénalité, selon les règles fédérales. La récidive peut entrainer une interdiction d'accès aux compétitions pour une durée limitée ou illimitée.

Une annulation et un abandon sont cumulables pour constituer une récidive.

Un joueur ayant eu un comportement inapproprié vis à vis d'autres joueurs, vis à vis des organisateurs (sponsors, salariés du club, bénévoles de l'AS ...) ou plus largement vis à vis de l'association sportive peut se voir interdire l'accès aux compétitions pour une durée limitée ou illimitée.

Dans tous les cas le joueur concerné sera informé par le golf.

Outre les cas évoqués ci-dessus la commission pourra intervenir suite à toute action contraire à l'étiquette : Jeu dangereux, jeu lent, non-respect du parcours

Afin de lutter contre le jeu lent, une sensibilisation sera faite tout au long de l'année sportive (information, affichage des temps de jeu, avertissements aux joueurs concernés le cas échéant...).

4 - Animation sportive

La commission sportive du Golf de Granville – Baie du Mont Saint Michel n'intervient que pour les compétitions amateurs par équipe. La participation aux compétitions individuelles est, selon les règles de la Fédération Française de Golf, de la responsabilité de chacun.

4-1- Politique sportive du club

Dans le but d'améliorer l'image du club, de contribuer à sa renommée, de se faire connaître à l'extérieur, d'intéresser les sponsors ou les pouvoirs publics à la vie sportive du club, la commission sportive souhaite améliorer le niveau des équipes qui représentent le club. Dans cette optique, le club se doit de favoriser :

- L'accès au jeu pour le plus grand nombre de joueurs afin d'augmenter le réservoir potentiel de bons joueurs, surtout dans les populations jeunes, d'âge scolaire ou étudiant (journées porte ouverte, initiations, golf sport scolaire, tarifs attractifs pour les jeunes)
- La progression des joueurs (entraînements d'équipe, école de golf, inscription aux compétitions)
- L'intérêt général de l'association pour la performance sportive (information des bons résultats individuels de joueurs ou d'équipe, suivi de l'équipe, valorisation du résultat brut dans les compétitions de club)

4-2- Assistance aux joueurs sélectionnés

Dans le but d'améliorer leur niveau de jeu, les joueurs sélectionnés bénéficient des entraînements dirigés par le professeur.

Le recours à toute autre personne, dans le but d'enseignement ou de coaching est formellement interdit sur les installations du club.

Au préalable, les joueurs ou joueuses sélectionnés sont membres du club et à ce titre doivent avoir acquitté le montant du droit de jeu annuel correspondant à leur catégorie. Un joueur qui pour des raisons liées à sa situation personnelle rencontrerait des difficultés pour régler totalement ou partiellement son droit de jeu peut, s'il le souhaite, s'adresser par écrit au président de la commission sportive pour lui exposer sa situation. Celui-ci, en liaison avec le président du club s'engage alors à lui répondre. Par principe, toute dérogation au paiement total du droit de jeu a un caractère exceptionnel et ne peut être accordée sans une contrepartie. Cette contrepartie, négociée, consiste en une aide apportée par le joueur au fonctionnement du club, dans des domaines tels que le secrétariat, l'organisation des compétitions, l'assistance aux enseignements de golf ou l'entretien du terrain, cette liste n'étant pas exhaustive.

De même, un joueur estimant être dans une situation particulière pouvant justifier un traitement spécifique ou un aménagement tarifaire, peut adresser une demande au président de la commission sportive. Elle est alors traitée comme indiqué ci-dessus.

4-3- Participation des équipes

Chaque équipe représente le club à l'extérieur. La participation des équipes s'avérant onéreuse (droit d'engagement et frais de déplacement), celle-ci ne sera décidée que si l'équipe constituée a toutes les chances de figurer honorablement.

Pour chaque compétition, des critères de participation seront préalablement définis et l'équipe proposée devra, au vu des résultats, montrer qu'elle y répond.

4-4- Composition des équipes

La sélection des joueurs s'effectue sur 2 critères :

- sportif : selon résultats obtenus lors des compétitions du club et à l'extérieur (grand prix, trophées...)
- comportemental : esprit d'équipe, respect des décisions du capitaine, des co-équipiers, des adversaires, ainsi que l'attitude sur le terrain et en dehors.

La sélection est décidée par le capitaine d'équipe et le professeur de golf, et validée par la commission sportive. Lors d'une épreuve, la composition de l'équipe tiendra compte de la nature de la compétition, des formules de jeu et de la configuration du terrain accueillant la compétition.

Le capitaine de chaque équipe est nommé par la commission sportive, après concertation avec le professeur. Son mandat est annuel et renouvelable.

4-5- Préparation des équipes

Chaque capitaine d'équipe organise, en collaboration avec le professeur, le calendrier et les modalités de préparation de son équipe. Des rencontres et des déplacements peuvent être organisés.

4-6- Participation financière

La participation du club aux dépenses engagées par les joueurs dans le cadre des compétitions par équipe est définie dans l'annexe 1 du présent règlement.

4-7-Sponsoring d'équipe

Une équipe du club peut porter les couleurs d'un sponsor. Cela peut être un Top partenaire ou un sponsor spécifique. Dans tous les deux cas le montant de la participation est fixé à 2500€ ht pour une année complète.

Le club proposera alors les polos et le pull logotés aux conditions habituelles réservées aux équipiers, ou simplement un logotage sur vêtements existants.

L'équipe concernée pourra consacrer la somme de 1200€ ttc au maximum dans le cadre de sorties sportives d'équipe (reconnaissance, interclub spécifique à l'équipe ou découverte d'un parcours ...)

4-8- Représentation du club

Chaque joueur est un ambassadeur du club ; outre son comportement qui doit être irréprochable sur le parcours et à l'extérieur, il doit porter les tenues aux couleurs du club lors des compétitions par équipes et individuelles fédérales.

5- Entraînement

Chaque saison, le professeur et le capitaine des équipes dressent la liste des joueurs pouvant participer aux entraînements en vue de leur participation aux différentes compétitions par équipe. Les critères de sélection sont :

- l'index
- Les résultats statistiques des compétitions extérieures sur les 12 derniers mois
- les résultats des compétitions récentes
- le potentiel de progression (jeune âge, grande disponibilité d'entraînement, motivation personnelle)

- le comportement (esprit d'équipe, attitude sportive, respect des consignes de l'entraîneur, du capitaine ou du président de la commission sportive).

Les listes de joueurs et de joueuses ainsi constituées peuvent être modifiées en cours d'année.

Tout joueur qui accepte de participer aux entraînements accepte également d'être convoqué pour participer aux compétitions par équipe. Tout refus non justifié entraînera l'exclusion du joueur des entraînements.

6 - Politique envers les jeunes

Il est souhaitable que les jeunes puissent participer aux grands prix et soient encouragés par le club par la définition d'objectifs en début de saison et avec la participation financière du club.

7- Utilisation du parcours

La commission sportive peut disposer du parcours pour organiser des compétitions interclubs ou d'entraînement.

Le président de la commission sportive est chargé de la mise en œuvre du présent règlement.

Fait à Bréville le 20 janvier 2024

Le Président

Le Président de la Commission Sportive

Le Secrétaire

